

Montréal, le 2 août 2016

Mme Lynda Carrier
Coordonnatrice
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT
Édifce Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Réponse à la question formulée le 1^{er} août 2016

Madame Carrier,

Veillez trouver ci-joint notre réponse relativement à la question que vous avez formulée à Gaz Métro Solutions Énergie le 1^{er} août 2016.

En date du 20 août 2015, déteniez-vous une attestation valide de Revenu Québec afin de signer des contrats avec des organismes publics ?

En date du 20 août 2015, aucune attestation de Revenu Québec n'avait été obtenue par Gaz Métro Solutions Énergie (GMSÉ).

Les critères et conditions exigés par la Loi pour obtenir une telle attestation n'ont jamais été problématiques. La filiale GMSÉ a été créée le 26 juin 2015, soit moins de deux mois avant la signature du contrat. Si GMSÉ l'avait demandé à cette date, son obtention n'aurait pas été un enjeu.

Nous pouvons vous confirmer que nous détenons, aujourd'hui, cette attestation.

Veillez recevoir, Madame Carrier, nos meilleures salutations.



David St-Pierre, ing.
Directeur, Projets majeurs GNL

/npc